



## Compte Rendu Succinct

Séance du 23 juin 2009

L'an deux mille neuf et le vingt trois juin à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Lucien BRENOT.

En exercice : 33 - Présents : 27 - Votants : 31.

Date de convocation : 16.06.2009 - Date d'affichage ou notification : 26.06.2009

Etaient présents : M. BRENOT Lucien - M. ROTGER Michel - Mme FRANÇOIS Elisabeth - M. THENET Jean-Pierre - Mme FAUGUET Pascale - M. LEROY Pierre - Mme TERRIER Marie-Claire - M. LUPI Christian - M. LAFFONT Jean-Paul - Mme PUSSET Lucienne - Mme LABIE Geneviève - M. CHAMBIN Daniel - Mme AUBERTIN Annie - M. ROBEIN Denis - M. CADOUOT - Christian - M. MILLET Gérald - M. CAMBAZARD Nicolas - Melle IGOLEN Marie - Melle BORSATO Louise - Melle BOUTEILLE Isabelle - Melle OUARTI Farah - Mme MACE Jocelyne - M. LEGRAND Louis - M. POIREL Denis – Mme GRISON Caroline - M. PREIONI Christian – Mme HAZHAZ Dénia.

Absentes : Mmes WEBER Patricia – FEVRE Déborah.

Absents excusés représentés : M. DUPONT (pouvoir à M. LUPI) – Mme BEAUDOUVI (pouvoir à Mme FRANCOIS) – M. RUET (pouvoir à M. MILLET) – M. GAUTHIER (pouvoir à M. LEGRAND).

A été nommée secrétaire : Melle OUARTI Farah.

-----

### **A - DELEGATION DE POUVOIRS AU MAIRE DE PRENDRE LES DECISIONS PREVUES A L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, ET CONFORMEMENT A L'ARTICLE 15 DE LA DELIBERATION N° 19-03-2008 EN DATE DU 27 MARS 2008 :**

#### **Marché public :**

1. M.A.P.A.
2. Marché négocié suite à appel d'offre infructueux (gymnase Pierre de Coubertin – lot n° 1°.
3. Avenants de plus de 5 % (Immeuble « le République »).

-----

#### **B - DELIBERATIONS :**

##### **Lors de sa séance du 23 juin 2009, le conseil municipal :**

**A DECIDE** à l'UNANIMITE d'attribuer au Secours Catholique, une subvention de 150 €.

**A ACCEPTE** à l'UNANIMITE un don en espèces provenant de l'association « le Cercle de l'Amitié Franco-allemande » (Deutsch-französischer Freundschaft Kreis), dans le cadre du jumelage (fête des associations à BOBENHEIM ROXHEIM) d'un montant de 668,50 €.

**A APPROUVE** à l'UNANIMITE les tarifs des activités organisées par le service des sports : baby sport et école des sports pour la saison 209-2010.

**A DONNE** à l'UNANIMITE un avis favorable à la passation de diverses conventions de partenariat financier ou de prestations en charges ou en produits avec des tiers, dans le cadre de l'organisation d'un forum des associations qui se déroulera le samedi 5 septembre 2009 à l'Ogive (salle de karaté Le Hetet).

**A APPROUVE** à l'UNANIMITE le tarif de participation de la 5<sup>ème</sup> édition de « la Chevignoise », course pédestre Hors Stade, le dimanche 1<sup>er</sup> novembre 2009 :

- **6 €** pour les inscriptions anticipées et **8 €** le jour de l'épreuve pour les courses de 5,5 et 10 km.
- **1 €** pour les inscriptions anticipées et **2 €** le jour de l'épreuve pour les courses de 1 et 2 km (poussins, benjamins et minimes).

Et **A AUTORISE** le maire à signer les conventions partenariales.

**A ACCEPTE** à l'UNANIMITE de fixer à 15 € pour les Chevignois et 22,50 € pour les extérieurs, les tarifs de la semaine de révision organisée le matin par Le CLUB JEUNESSE du centre social et culturel du 24 au 28 août 2009 :

- de 8 h à 10 h pour les élèves de 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>
- de 10 h à 12 h pour les élèves de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>

**A DECIDE** à l'UNANIMITE, de renouveler pour 9 ans, le bail commercial consenti au locataire du local commercial 14 avenue de la République, à effet du 1<sup>er</sup> octobre 2009.

**A DECIDE** à l'UNANIMITE de créer un emploi sous contrat d'avenir (C.A.V.), à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009.

**A DECIDE** à l'UNANIMITE d'acquérir la parcelle cadastrée section AK n°270, emplacement réservé n°22.

**A EMIS** à l'UNANIMITE un avis favorable à l'acquisition des parcelles cadastrées section AM n° 139, n°182, n°184, n°186, n°190, n°199, n°200 et n°210.

**A EMIS** à l'UNANIMITE un avis favorable à l'établissement d'une servitude de passage et de tréfonds, d'une largeur de 5 mètres environ sur les parcelles cadastrées section AC n°345 et n°348 et au raccordement aux différents réseaux.

**A DECIDE** par 24 voix pour et 7 abstentions,

1 - de lancer une seconde procédure de modification du dossier de création de la ZAC approuvé le 20 septembre 2007 et modifié le 16 décembre 2008, dont l'objet portera sur la faculté pour la Commune de choisir librement le mode de réalisation de la ZAC au lieu du caractère actuellement figé du mode de réalisation par concession d'aménagement.

2 - de prévoir la concertation avec la population concernant ces modifications.

**A DECIDE** par 24 voix pour et 7 abstentions de charger M. Le Maire d'étudier avec le Conseil Général les conditions de réalisation du futur giratoire sur la RD 107 en zone 6NA et le cas échéant de mettre en place une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du Département à la Commune.

**A PROCEDE** au tirage au sort sur la liste électorale, des noms de 36 personnes afin d'établir la liste préparatoire de la liste annuelle du Jury de la Cour d'Assises de la Côte d'Or.

Fait à CHEVIGNY SAINT SAUVEUR, le 25 juin 2009

Le Maire,

L. BRENOT

**NB : le compte rendu intégral de toutes les séances du conseil municipal est tenu à la disposition du public en Mairie.**